

Directive 4 : Code vestimentaire

Objectif

Cette directive a pour objectif de clarifier les attentes reliées au code vestimentaire. Il est important de noter que cette politique s'adresse à tous nos élèves.

Responsabilité parentale

Il est important que chaque parent reconnaisse son rôle dans la tenue vestimentaire de son enfant. L'école ne tolérera aucun message haineux ou à caractère suggestif.

Directive

- **Vêtements**
 - Les culottes courtes, robes et jupes doivent couvrir les fesses, même quand l'élève se penche ou qu'il lève la jambe.
 - Les pantalons et les chandails doivent couvrir les sous-vêtements.
 - Les pantalons et les chandails doivent recouvrir le bas du dos et le ventre.
 - Les pantalons moulants tel que les *leggings* sont permis s'ils sont opaques (non-transparent).
- **Port de soulier à l'intérieur de l'école**
 - L'élève est tenu de porter des espadrilles intérieures en tout temps dans l'école.
- **Message haineux ou à caractère suggestif**
 - Aucun vêtement contenant des messages sexistes, racistes ou vulgaires ne sera toléré. Ceci inclut tout message à caractère suggestif.
 - Aucun vêtement faisant la promotion de produits non-légaux chez nos élèves sera toléré (ex. vapotage, Red Bull, boisson alcoolisée, drogue...).
- **Casquette, tuque, capuchon et lunette de soleil**
 - Le port de la casquette (capuchon et tuque inclus) ainsi que les lunettes de soleil est interdit à l'intérieur de l'école à l'exception des déplacements à l'intérieur où l'élève se rend dehors.
- **Éducation physique**
 - Afin que votre enfant puisse participer de façon sécuritaire au cours d'éducation physique, votre enfant est demandé de suivre les lignes directrices suivantes :
 - Chaque élève est tenu de porter des espadrilles non-marquantes.
 - Enlever ou recouvrir tous bijoux qui pendent et/ou accessoires qui posent un risque de blessure lors d'activité physique (ex, montre, boucles d'oreilles, collier, etc.).
 - Les élèves de 4^e à 8^e années sont fortement recommandés de changer de vêtements pour leurs périodes d'éducation physique.



École La Mosaïque du Nord

385, avenue des Pionniers

C.P. 2534

Balmoral N.-B. E8E 1B2

Téléphone : 506-826-6123

Télécopieur : 506-826-6002

Démarche disciplinaire à suivre pour le non-respect du code vestimentaire :

Chaque infraction doit être notée dans le système de gestion de comportements.

1. Offrir des vêtements de rechange à l'élève, s'il n'en a pas.
2. Si l'élève refuse de changer son habillement, la direction téléphonera le parent afin celui-ci vienne lui porter des vêtements qui respectent la directive de l'école.

En vigueur : 27 septembre 2023

Révisions :